

## ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2024/2025

Total des produits des activités à 273,8 M€

Impacts défavorables dus à des éléments non-récurrents enregistrés en N-1 ainsi qu'aux variations de périmètre (-99,1 M€)

Hors revenus non récurrents N-1 et variations de périmètre, progression de +11,5 M€ (+4%) vs N-1

Lyon, le 28 juillet 2025

En M€ (du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin)	30/06/25 12 mois	30/06/24 12 mois	Var	Var %
Billetterie championnat et autres matchs	35,1	33,7	1,4	4%
Billetterie Europe	7,7	0,3	7,4	-
<b>Billetterie</b>	<b>42,8</b>	<b>33,9</b>	<b>8,9</b>	<b>26%</b>
Droits TV LFP-FFF	22,8	94,6	-71,8	-76%
Droits TV UEFA	22,9	0,8	22,1	-
<b>Droits TV et marketing</b>	<b>45,7</b>	<b>95,4</b>	<b>-49,7</b>	<b>-52%</b>
<b>Partenariats-Publicité</b>	<b>30,4</b>	<b>37,1</b>	<b>-6,8</b>	<b>-18%</b>
Produits dérivés	12,7	12,7	0,0	0%
Autres produits de la marque	11,9	41,6	-29,7	-71%
<b>Produits de la marque</b>	<b>24,6</b>	<b>54,2</b>	<b>-29,6</b>	<b>-55%</b>
Séminaires et visites	5,7	8,7	-3,0	-35%
Grands événements	13,0	34,6	-21,6	-62%
<b>Events</b>	<b>18,7</b>	<b>43,4</b>	<b>-24,7</b>	<b>-57%</b>
<b>Produits des activités (hors trading joueurs)</b>	<b>162,2</b>	<b>264,1</b>	<b>-101,8</b>	<b>-39%</b>
<b>Produits de cessions des contrats joueurs</b>	<b>111,6</b>	<b>97,3</b>	<b>14,3</b>	<b>15%</b>
<b>Total des produits des activités (1)</b>	<b>273,8</b>	<b>361,3</b>	<b>-87,6</b>	<b>-24%</b>

<sup>1</sup> IAP (Indicateur Alternatif de Performance) "Total des produits des activités" qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

**Les travaux des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024/2025 sont en cours d'audit.**

### 1/ Produits des activités

#### **BILLETTERIE : 42,8 M€ (+8,9 M€, +26%)**

Au 30 juin 2025, les revenus de billetterie affichent une bonne performance, en progression de +8,9 M€ (+26%). Ils bénéficient notamment des revenus de billetterie Europe à hauteur de 7,7 M€ (pas de participation en Coupe d'Europe en N-1) et d'une hausse d'environ +3,0 M€ sur les ventes de matchs de L1, liée aux

résultats sportifs et au derby contre Saint-Etienne. En N-1, ils intégraient par ailleurs les revenus de billetterie d'OL Reign, sorti du périmètre le 17 juin 2024, à hauteur de 3,6 M€.

### **DROITS TV ET MARKETING : 45,7 M€ (-49,7 M€, -52% en comparaison avec le total intégrant des revenus non récurrents en 2024)**

Avec un classement en Ligue 1 identique à la saison précédente (6<sup>ème</sup> place), la forte baisse des droits TV nationaux (-71,8 M€) s'explique par la reconnaissance d'un revenu non-récurrent en N-1 à hauteur de 50 M€ (dernière tranche de revenus issus de la prise de participation de CVC dans la filiale commerciale de la LFP<sup>1</sup>), et l'impact de l'importante baisse des revenus liée à l'accord de droits TV entre DAZN et la LFP pour le cycle 2024/2029.

Par ailleurs, les revenus des droits TV au 30 juin 2025 intègrent les droits TV UEFA à hauteur de 22,9 M€, en relation avec la participation du club en Europa League cette saison (1/4 de finale).

### **PARTENARIATS - PUBLICITÉ : 30,4 M€ (-6,8 M€, -18%)**

Les revenus de Partenariats - Publicité se maintiennent à un niveau élevé dépassant les 30 M€. La baisse de cette ligne de revenus s'explique principalement par les variations de périmètre par rapport au 30 juin 2024 à hauteur de -4,7 M€ au global, en relation avec les cessions réalisées lors du dernier exercice (OL Féminin, OL Vallée Arena et OL Reign).

### **PRODUITS DE LA MARQUE : 24,6 M€ (-29,6 M€, -55% en comparaison avec le total intégrant des revenus non récurrents en 2024)**

Les produits dérivés sont stables au 30 juin 2025 à 12,7 M€.

En N-1, les Autres produits de la marque intégraient une redevance forfaitaire de 26,9 M€ liée à la concession d'une licence des marques « Olympique Lyonnais » à OL Féminin, conformément aux accords signés avec Michele Kang le 8 février 2024.

L'impact des changements de périmètre (sorties d'OL Reign et d'OL Vallée Arena) s'élève à -4,8 M€ sur les produits de la marque.

### **EVENTS : 18,7 M€ (-24,7 M€, -57% en comparaison avec le total intégrant des revenus non récurrents en 2024)**

Les revenus des grands événements Stade s'établissent à 13,0 M€ incluant les revenus des 11 matchs de football des Jeux Olympiques de Paris 2024, du match France/Belgique de l'UEFA Nations League, et des deux demi-finales du TOP 14 de rugby. En 2023/2024, saison non normative, les revenus des grands événements stade s'étaient élevés à 28,4 M€, incluant notamment 7 dates de concerts et de nombreuses manifestations sportives, dont 5 matchs de Coupe du Monde de rugby ou encore le match de rugby France/Angleterre.

L'activité Séminaires et Visites Stade s'établit à 5,7 M€ (6,4 M€ en N-1).

La variation de périmètre impacte la ligne d'activité Events de -9,1 M€ au global, par rapport à N-1 (cession d'OL Vallée Arena).

<sup>1</sup> Rappel : la création de la filiale commerciale de la LFP et la prise de participation de 1,5 Md€ (13%) par le fonds d'investissement CVC Capital Partners dans ladite filiale ont fait l'objet d'un closing fin juillet 2022. Le collège de L1 et de L2 et le Conseil d'administration de la LFP ont voté la répartition de 1,1 Md€ reversé aux clubs (fractionnée sur plusieurs exercices), dont une dotation totale de 90 M€ pour l'Olympique Lyonnais SASU (40 M€ enregistrés en 2022/2023 et 50 M€ en 2023/2024).

### TRADING JOUEURS : 111,6 M€ (+14,3 M€, +15%)

Les produits de cessions de contrats joueurs s'élèvent à 111,6 M€ avec les cessions de Rayan CHERKI à Manchester City (31,4 M€), Jake O'BRIEN à Everton (14,2 M€), Maxence CAQUERET à Côme (12,7 M€), Saïd BENRAHMA au Neom SC (11,3 M€), Gift ORBAN à Hoffenheim (9,3 M€), Mamadou SARR à Strasbourg (9,2 M€), JEFFINHO à Botafogo (4,8 M€), Mama BALDE à Brest (4,2 M€), Amin SARR à Hellas Verone (3,2 M€), Johann LEPENANT à Nantes (2,3 M€), ainsi que divers indemnités et incentives pour un montant de 8,9 M€.

Au 30 juin 2024, ils avaient atteint 97,3 M€, avec notamment les cessions de Bradley BARCOLA au PSG (36,1 M€), Castello LUKEBA à Leipzig (28,3 M€), Romain FAIVRE à Bournemouth (13,2 M€).

Des droits économiques de joueurs ont été cédés sur l'exercice 2024/2025 et seront enregistrés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels courants » du Compte de résultat.

**Hors éléments non récurrents enregistrés en N-1 (76,9 M€) et hors variations de périmètre (22,2 M€), détaillés plus avant, le total des produits des activités de l'exercice 2024/2025 afficherait une progression de +11,6 M€ (+4%) par rapport à N-1.**

## 2/ ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Le 30 juin dernier, Michele Kang (administratrice d'Eagle Football Group depuis 2023) a été nommée Présidente du club et Présidente-Directrice générale d'Eagle Football Group et Michael Gerlinger (Directeur sportif d'Eagle Football Holdings) a été nommé Directeur général du club. John Textor a démissionné de ses fonctions de direction au sein de l'Olympique Lyonnais, y compris du Conseil d'administration.

Michele Kang a joué un rôle actif dans le soutien à la direction exécutive de l'OL, notamment en dirigeant la procédure de recours du club auprès de la DNCG. De nouvelles liquidités et garanties ont été apportées de la part des prêteurs et de Michele Kang (87 M€ apportés par les actionnaires d'Eagle Football Holdings et 30 M€ de garantie bancaire), permettant à la Commission Fédérale d'Appel de la DNCG de décider, le 9 juillet dernier, du maintien du Club en Ligue 1. Cette décision, qui s'accompagne d'un encadrement de la masse salariale et des transferts proposé par le club, permettra par ailleurs à l'OL de disputer l'Europa League 2025/2026, après signature d'un accord avec l'instance de contrôle financier des clubs de l'UEFA (cf. communiqué de presse du 4 juillet 2025). L'objectif sportif demeure une qualification européenne récurrente.

Grâce aux nouvelles liquidités apportées et aux objectifs envisagés pour la saison 2025/2026, l'ensemble des besoins d'exploitation et des différents engagements financiers d'EFG devrait être couvert, notamment les engagements pris auprès des principaux fournisseurs et agents, les dettes sociales avec la mise en place d'échéanciers ainsi que les dettes d'exploitation courantes.

La nouvelle équipe de direction, avec sa Présidente et son Directeur général, s'engage dans une démarche de transparence et de conformité, pour une gestion autonome d'EFG.

La Direction et l'ensemble des équipes opérationnelles mettent tout en œuvre pour que le club performe au plus haut niveau sportif et également hors des terrains, afin de restaurer confiance et crédibilité pour l'institution. La culture et le développement de jeunes talents sont poursuivis avec un objectif de performance sportive, puis économique. En parallèle, une discipline financière stricte va être mise en place avec notamment un objectif de baisse de la masse salariale.

Les efforts seront poursuivis pour assurer la stabilité financière et opérationnelle du club à long terme.

### Autres événements opérationnels récents

Le Groupama Stadium a accueilli le groupe Imagine Dragons le 3 juillet 2025.

Le joueur ADRYELSON a été cédé le 16 juillet 2025, au club émirati d'Al Wasl (2,2 M€ dont 0,9 M€ d'incentives, et un intéressement de 50% sur une cession future). Le 22 juillet 2025, le club a annoncé la signature jusqu'au 30/06/2029 du joueur Afonso MOREIRA en provenance du Sporting Clube Portugal (2 M€ + intéressement de 20% sur une éventuelle plus-value future). Le 25 juillet 2025, le club a annoncé le départ

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 28 juillet 2025

de Jordan VERETOUT au club qatari de Al-Arabi (0,5 M€, et un intéressement de 50% sur une cession future) et l'arrivée de Ruben KLUIVERT jusqu'au 30/06/2030 en provenance du club portugais de Casa Pia (3,78 M€ d'indemnité fixe, un montant maximum de bonus potentiels de 0,65 M€ et 15% d'intéressement sur une éventuelle plus-value).

Enfin, le 26 juillet 2025, le club a officialisé le transfert du gardien Lucas PERRI au club anglais de Leeds United (16,0 M€, de potentiels bonus jusqu'à un montant maximum de 2,0 M€ et un intéressement de 10% sur une éventuelle plus-value future).

Le contrat de partenariat relatif au naming au stade avec Groupama a été prolongé pour une durée de 5 ans, jusqu'en 2030, portant ainsi la durée totale du partenariat à 13 ans, une durée inégalée en France pour un contrat de naming.

### Autres perspectives

Le Groupama Stadium accueillera le groupe Linkin Park le 16 juin 2026.

Les matchs de Ligue 1 seront diffusés via la plateforme « Ligue 1 + », créée par la LFP, et via BeIN Sports. En comparaison de la saison dernière, une baisse très significative est attendue sur les revenus des droits TV LFP sur l'exercice 2025/2026.

### Perspectives de résultat de l'exercice 2024/2025

Compte tenu d'un niveau élevé de charges d'exploitation, du changement de périmètre et des revenus non récurrents constatés en N-1, le Groupe anticipe un résultat très fortement déficitaire pour l'exercice 2024/2025.

La date de publication des comptes annuels sera communiquée au marché dans les prochaines semaines.



Tél : +33 4 81 07 55 00

Fax : +33 4 81 07 45 65

Email : [finance@eaglefootballgroup.com](mailto:finance@eaglefootballgroup.com)

[www.finance.eaglefootballgroup.com](http://www.finance.eaglefootballgroup.com)

Euronext Paris - compartiment B

Indices: CAC All-Shares – CAC Consumer Discretionary

Code ISIN: FR0010428771

Reuters: EFG.PA (ex OLG.PA)

Bloomberg: EFG FP (ex OLG FP)

ICB : 40501030 Services de loisirs